



MÉMOIRE

Positionnement de la Conférence régionale des élus (es) Lanaudière
concernant le parachèvement de l'autoroute 25
entre l'autoroute 440 et le boulevard Henri-Bourassa

Soumis dans le cadre des audiences du BAPE

Déposé le 8 juin 2005

Table des matières

Avant propos	3
Le parachèvement de l'autoroute 25 :	
Un projet nécessaire au développement économique de Lanaudière	4
Un développement qui vise l'équité interrégionale et la qualité de vie des citoyens	5
Une priorité régionale cohérente	6
Conclusion.....	7

Avant propos

La Conférence régionale des élus (es) Lanaudière est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional, tant pour le secteur économique, social que culturel.

La CRÉ Lanaudière a été créée le 29 avril 2004 suite à l'adoption de la loi 34 par le gouvernement du Québec. L'organisme est composé de 39 membres votants et des sept députés provinciaux, pour un total de 46 membres. Les membres votants comptent 26 élus municipaux, 1 représentant de la communauté Atikamekw et 12 représentants des secteurs socio-économiques.

La CRÉ a, entre autres, pour mandat d'aviser le gouvernement sur divers sujets touchant le développement régional ainsi que de produire un plan quinquennal de développement. Dès sa création, la CRÉ Lanaudière s'est vu confiés les mandats auparavant dévolus au Conseil régional de développement Lanaudière, dont ceux mentionnés ci-haut.

Par conséquent, et dans le respect des positions régionales prises antérieurement sur les questions relatives au parachèvement de l'autoroute 25, la CRÉ Lanaudière souhaite, dans le cadre de ce mémoire, se faire le porte-voix des positions historiques régionales au regard de ce projet, énoncer brièvement les principaux arguments en sa faveur et réitérer son appui à ce projet jugé important pour le développement de la région.

Le parachèvement de l'autoroute 25 : un projet nécessaire au développement économique de Lanaudière

La région a connu un développement majeur de ses parcs industriels au cours des années '90 et s'est vue recevoir un nombre important d'entreprises. Le développement de Lanaudière dépend en partie aujourd'hui de notre capacité à répondre aux besoins de ces entreprises par l'ajout d'infrastructures de transport adéquates.

Les axes routiers constituent le moyen privilégié qui permet à une région de maximiser son développement. Ainsi, pour Lanaudière, certains tronçons demeurent inachevés ou encore non adaptés au développement des dernières années. Les parties centre et nord de la région connaissent des problèmes d'accessibilité qui ont des impacts négatifs sur son développement, sans compter que le sud de la région subit les pressions du trafic qui converge vers le pont Charles-de-Gaulle. De là, la nécessité d'assurer le développement de liens interrégionaux. À ce titre, le parachèvement du pont de l'autoroute 25 entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et l'autoroute 440 à Laval est une intervention jugée prioritaire pour Lanaudière.

La région connaît en effet des problèmes de congestion routière aux heures de pointe sur deux tronçons : Autoroute 40 et 640, dus en partie au fait qu'il n'y a pas d'autres voies d'accès. Étant donné que plusieurs entreprises y sont localisées, cela engendre certaines problématiques, relatives au transport des marchandises ainsi qu'à la mobilité des personnes désirant se rendre à Montréal et à Laval, et a un impact négatif sur le développement de nos entreprises.

Le parachèvement de l'autoroute 25 permettrait donc de bénéficier d'une meilleure accessibilité et fluidité des déplacements sur le territoire. Il permettrait l'accroissement de la mobilité interrégionale et rendrait plus aisé les liens d'affaires avec la Rive-sud et Laval.

Sur ce point, le Comité interrégional pour le transport des marchandises, duquel sont membres les acteurs de développement économique de plusieurs régions périphériques de Montréal, dont Lanaudière, les Laurentides, Laval et la Montérégie, confirme l'importance de désengorger l'A-40 en ouvrant des voies de contournement au nord et au sud de l'île et en les reliant par le parachèvement de la 25. Il s'agit là d'un projet bénéfique pour Lanaudière mais aussi pour l'ensemble de la région métropolitaine!

Le parachèvement de l'autoroute 25 : Un développement qui vise l'équité interrégionale et la qualité de vie des citoyens

Au plan démographique, Lanaudière est l'une des régions du Québec qui a connu la plus forte croissance au cours des dernières années. Ainsi, la progression totale observée de 1986 à 2001 est de 38 % comparativement à 10 % pour l'ensemble du Québec. Ce phénomène est, entre autres, lié au fait que la couronne et les banlieues situées au Nord-Est de Montréal ont connu une accélération de leur développement au cours des années '80.

Cela a bien entendu créé d'énormes demandes en termes de services publics et la région a dû revendiquer à maintes reprises, au cours des dernières années, la nécessité de certains rattrapages tant au plan des services qu'en matière de transport en commun et d'infrastructures routières.

Bien qu'un ralentissement de la progression démographique soit observé depuis les dernières années, la progression de la population lanaudoise demeure toujours nettement au-dessus de la moyenne québécoise. Pour assurer son plein développement, de même que la qualité de vie des personnes qui habitent sur son territoire, il est nécessaire d'offrir aux citoyens de Lanaudière un accès à des infrastructures routières comparables à celles dont bénéficient les citoyens des autres couronnes de Montréal.

Dans cette perspective, l'Étude d'impact concernant les simulations des économies de temps et de distance, publiée par le MTQ en mai 2005, fait état d'économies importantes de temps de déplacement pour les personnes en période de pointe du matin, soit plus de 10 millions d'heures par année de même qu'une économie de 38 millions du nombre de kilomètres parcourus, et ce, sans prendre en compte les activités liées au camionnage. Autant de temps pris à la famille, qui est à la fois improductif au plan économique et nuisible à l'environnement !

Bien que nécessaire au développement de la région, il est important de rappeler l'importance de développer parallèlement un système de transport en commun adéquat. La qualité de vie de nos citoyens passe donc également par la réalisation de projets de trains de banlieue vers la MRC les Moulins ainsi que vers la MRC l'Assomption, deux liens avec la métropole jugés prioritaires et complémentaires au parachèvement de l'autoroute 25.

Le parachèvement de l'autoroute 25 : Une priorité régionale cohérente

La région Lanaudière appuie ce projet depuis ses débuts. Voici en résumé les positions prises par la région au cours des dernières années et à travers divers exercices de consultation :

- priorité inscrite au Plan stratégique régional 2000-2005 et au Plan d'action 2002-2004 afin d'assurer le développement de liens interrégionaux;
- priorité faisant partie des propositions régionales transmises dans le cadre du Rendez-vous des régions et pour lequel s'est engagé le gouvernement du Québec à travers son Plan d'action Québec-Région ;
- depuis 2001, la CRÉ Lanaudière, reprenant l'engagement du Conseil régional de développement, est membre du Comité interrégional pour le transport des marchandises (CITM). Le CITM s'est doté d'un Plan d'action pour 2001-2006. Ce plan a entre autres pour priorité, de « compléter et améliorer le réseau routier supérieur de la région de Montréal et ses points d'échange » et les moyens identifiés pour y arriver sont les voies de contournement nord et sud de la métropole ainsi que le lien de l'A-25 et de l'A-440.
- la CRÉ Lanaudière a rappelé l'importance de ce projet pour le développement de la région dans le cadre du Forum « Place au citoyens » tenu en juin 2004 et réitéré son appui lors de la tenue de son dernier conseil d'administration tenu en mai 2005. Il est toutefois souhaité que ces travaux puissent être réalisés en minimisant les impacts environnementaux et en assurant un travail de partenariat et de concertation avec les représentants du milieu agricole afin de mettre en place des mesures visant à restreindre l'étalement urbain et d'assurer, par le fait même, la protection du territoire et des activités agricoles (voir résolution jointe en annexe).

Conclusion

En conclusion, voici les principales retombées et impacts attendus pour la région :

- accroître l'accessibilité à la région Lanaudière (infrastructures industrielles et touristiques) ;
- augmenter les investissements publics et privés dans la région Lanaudière par de meilleurs accès ;
- permettre une meilleure fluidité des déplacements intrarégionaux et interrégionaux ;
- améliorer la sécurité des usagers sur certains tronçons ;
- réduire les embouteillages sur certains axes ;
- assurer un développement plus équitable de la région Lanaudière en comparaison des autres régions limitrophes.

En résumé, le parachèvement du tronçon de l'autoroute 25 entre Montréal et Laval est une infrastructure à compléter qui est jugée essentielle au développement économique de Lanaudière tant au plan industriel, commercial, que touristique. De même, nous estimons que ce projet peut avoir un impact social considérable en diminuant le temps de transport des personnes et en améliorant ainsi leur qualité de vie.

Enfin, pour assurer toute la cohérence souhaitée avec les impératifs liés au développement durable, il est nécessaire que ce projet soit mené en conjonction avec une approche favorisant une utilisation collective du transport terrestre des personnes (train de banlieue, voie réservée, métrobus, co-voiturage,).

Extrait du procès-verbal de la 10^e séance du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus(es) Lanaudière, tenue le 19 mai 2005 à la Salle du Chemin du Roy, au 463, rue Frontenac, à Berthierville, à 17 h 30, sous la présidence de monsieur Richard Marcotte.

5.11 Prolongement de l'autoroute 25

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient à partir du 16 mai 2005 des audiences sur le projet de prolongement de l'autoroute 25 entre l'autoroute 440 et le boulevard Henri-Bourassa.

Entre temps, une coalition de municipalités et d'organisations socioéconomiques s'est mise en branle afin de représenter le point de vue des populations des territoires concernés, qui attendent la conclusion de ce lien terrestre stratégique pour Laval, la couronne Nord ainsi que l'Est de Montréal, depuis 40 ans. Selon un sondage récent réalisé par la firme Baromètre pour le compte du « Regroupement pour le pont de la 25 », 84 % de la population résidant dans les municipalités membres de la coalition appuie le projet.

CRÉ-CA-05-10-13

CONSIDÉRANT Les demandes de la région Lanaudière d'un lien terrestre entre Laval et Montréal au niveau de l'autoroute 25 lors du Rendez-vous national des régions de 2002 et l'engagement du gouvernement du Québec inscrit au plan d'action Québec-Région;

CONSIDÉRANT Que cette demande découlait d'une stratégie explicite du plan de développement régional 2002-2004 pour répondre à l'objectif de la planification stratégique d'assurer l'accessibilité au territoire lanaudois en tenant compte des développements touristique, économique et démographique actuels;

CONSIDÉRANT La recommandation du plan d'action stratégique pour le transport des marchandises du CITM (Comité interrégional sur le transport des marchandises) visant à compléter et améliorer le réseau routier supérieur de la région de Montréal et ses points d'échanges, en l'occurrence par le prolongement de l'A-25;

CONSIDÉRANT Que la demande de conclusion du lien de l'autoroute 25 entre Laval et Montréal est accompagnée d'une nécessaire cohérence en matière de développement du transport en commun, incluant les projets de train de banlieue vers la MRC L'Assomption ainsi que vers la MRC Les Moulins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Hénault, appuyé par monsieur Daniel Brazeau :

QUE la CRÉ Lanaudière réponde positivement à l'invitation à adhérer au Regroupement pour le pont de la 25 ;

QUE la CRÉ Lanaudière dépose un mémoire dans le cadre de l'audience publique du BAPE sur le projet de prolongement de l'autoroute 25 entre l'autoroute 440 et le boulevard Henri-Bourassa ;

QUE la CRÉ Lanaudière souhaite toutefois que ces travaux soient réalisés en minimisant les impacts environnementaux et en assurant un travail de partenariat et de concertation avec les représentants et représentantes du milieu agricole afin de mettre en place des mesures visant à restreindre l'étalement urbain et d'assurer, par le fait même, la protection du territoire et des activités agricoles ;

QUE copie de la présente résolution soit acheminée au président du Regroupement pour le pont de la 25 et maire de Terrebonne, monsieur Jean-Marc Robitaille, au ministre des Transports du Québec, monsieur Michel Després, au ministre responsable de la région Lanaudière, monsieur Thomas J. Mulcair, aux députés de la région Lanaudière ainsi qu'au président de la CMM, monsieur Gérald Tremblay.

Adopté à l'unanimité

Vraie copie conforme
Le 8 juin 2005

Marc Valade
Directeur général